

Traité sur le commerce des armes
Huitième Conférence des États Parties
Genève, 22–26 août 2022

RAPPORT SUR LE PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA POUR LA PÉRIODE 2021/2022

INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été préparé par le Secrétariat du TCA en tant qu'administrateur du programme de parrainage du TCA, conformément à la décision de la Quatrième Conférence des États Parties (CEP4) au Traité sur le commerce des armes (TCA).
2. Le présent rapport couvre les opérations du programme de parrainage du TCA pour la période suivant immédiatement la Septième Conférence des États Parties (CEP7) et s'étendant jusqu'à la Huitième Conférence des États Parties (CEP8).
3. La première partie du rapport fournit une présentation générale du contexte du programme de parrainage du TCA. La deuxième partie du rapport présente une mise à jour sur la situation financière du programme de parrainage du TCA au 11 juillet 2022. La troisième partie du rapport donne une synthèse des demandes de parrainage reçues et approuvées par le programme de parrainage du TCA.

CONTEXTE

4. La Quatrième Conférence des États Parties (CEP4) a décidé de confier au Secrétariat du TCA la gestion du programme de parrainage du TCA à partir de la CEP4 (voir paragraphe 34 du rapport final de la CEP4 qui s'est tenue du 20 au 24 août 2018 [ATT/CSP4/2018/SEC/369/Conf.FinRep.Rev1]). La CEP4 a également

« demandé au Secrétariat et au Comité de gestion d'élaborer les protocoles nécessaires régissant l'administration du programme de parrainage du TCA par le Secrétariat du TCA, en consultation avec les États Parties et les États Signataires, notamment un protocole pour guider le processus de sélection du programme de parrainage du TCA afin de garantir la transparence, l'efficacité et l'impartialité des travaux du programme » (paragraphe 34 du rapport final).

5. Conformément à cette directive, le Secrétariat du TCA et le Comité de gestion ont élaboré un *Projet de directives administratives pour le programme de parrainage du TCA* décrivant l'objectif du programme de parrainage du TCA et son fonctionnement, ainsi que des annexes exposant les principes généraux à appliquer à la sélection des candidats et des protocoles financiers régissant l'utilisation des fonds. La CEP5 a examiné et adopté le *Projet de directives administratives pour le programme de parrainage du TCA*.

SITUATION DU FINANCEMENT DU PARRAINAGE

6. Le Secrétariat du TCA a ouvert un compte bancaire dédié au programme de parrainage du TCA en octobre 2018 et a lancé des appels à contributions à ce programme le 18 octobre 2018, le 27 septembre 2019, le 12 novembre 2020 et le 24 novembre 2021 dans le but de collecter des fonds en soutien à cette fin.

7. Au 11 juillet 2022, le Secrétariat du TCA avait reçu des contributions volontaires de la part de neuf (9) États donateurs, à savoir l'Allemagne, l'Australie, le Canada, l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal, la République de Corée, la Suède et la Suisse. À ce jour, le fonds de parrainage a reçu un montant total de **1 066 554 USD** (voir Annexe A).

8. Le programme de parrainage du TCA a parrainé 16 délégués pour qu'ils participent à la première série de réunions des groupes de travail et à la première réunion préparatoire informelle de la CEP8 qui s'est tenue du 15 au 18 février 2022. Le coût total du parrainage des 16 délégués parrainés pour participer aux réunions du mois de février s'est élevé à 59 785,20 USD. Le coût moyen de parrainage de chaque délégué était de 3 736,57 USD.

9. Le programme de parrainage du TCA a permis à 19 délégués de participer à la deuxième série de réunions des groupes de travail et à la deuxième réunion préparatoire informelle de la CEP8 qui s'est tenue du 26 au 29 avril 2022. Le coût total du parrainage des 19 délégués parrainés pour participer aux réunions du mois d'avril s'est élevé à 71 109,70 USD. Le coût moyen de parrainage de chaque délégué était de 3 742,61 USD.

10. Au 11 juillet 2022, le programme de parrainage du TCA avait autorisé 35 délégués à participer à la CEP8 devant se dérouler du 22 au 26 août 2022. Le coût total du parrainage des 35 délégués pour participer à la CEP8 ne sera connu qu'après la conférence. Il est toutefois estimé à 131 000 USD.

DEMANDES DE PARRAINAGE POUR LE CYCLE DE LA CEP8

11. Le 26 novembre 2021, le Secrétariat du TCA a lancé son premier appel à candidatures pour le programme de parrainage du cycle de la CEP8. L'appel à candidatures a été adressé aux États qui ont été invités à se porter candidats pour toutes les réunions du cycle de la CEP8 avant le 23 décembre 2021. Le Secrétariat du TCA a lancé son deuxième appel à candidatures au programme de parrainage le 1er mars 2022, avec une date limite fixée au 14 mars 2022. Le Secrétariat du TCA a lancé son troisième et dernier appel à candidatures au programme de parrainage le 31 mai 2022, avec une date limite fixée au 17 juin 2022.

12. Dans le cadre du processus de candidature, les États ont été invités à désigner un seul délégué à parrainer et à soumettre un formulaire de candidature dûment rempli, une *note verbale* confirmant la désignation du délégué et une copie du passeport dudit délégué.

13. À la date limite fixée pour chacune des réunions du cycle de la CEP8, le Secrétariat du TCA avait reçu 16 candidatures pour participer à la première série de réunions (prévues du 15 au 18 février 2022), 27 candidatures pour assister à la deuxième série de réunions (du 26 au 29 avril 2022) et 38 candidatures pour participer à la CEP8 (du 22 au 26 août 2022).

14. Le même processus de sélection des candidats au parrainage a été appliqué à chaque tour. Le processus de sélection comportait les étapes suivantes : dans un premier temps, le Secrétariat du TCA a établi une liste restreinte de candidats *éligibles* au parrainage. Dans un deuxième temps, le Secrétariat du TCA a soumis la liste restreinte des candidats éligibles au parrainage aux donateurs du programme de parrainage du TCA pour examen et considération afin de s'assurer que la liste des

délégués à parrainer était conforme aux conditions imposées par les donateurs. Dans un troisième temps, le Secrétariat du TCA a statué sur les candidats à parrainer pour chaque réunion du TCA en tenant compte des contributions des donateurs. Le Secrétariat du TCA a ensuite communiqué les résultats du processus de sélection à tous les candidats et a entamé les préparatifs logistiques en vue de leur participation aux réunions concernées.

SOUTIEN AUX DÉLÉGUÉS PARRAINÉS

15. En plus d'organiser les vols, le logement et les *indemnités journalières* prévues dans les protocoles financiers associés au Projet de directives administratives, le Secrétariat du TCA a également organisé une séance d'information d'une demi-journée à l'intention des délégués parrainés la veille de la première réunion préparatoire à la CEP8 (le 14 février 2022) et de la deuxième réunion préparatoire à la CSP8 (le 25 avril 2022). La réunion a été l'occasion : de rencontrer et d'accueillir les délégués parrainés avant les réunions ; de présenter le programme de parrainage et les droits des délégués dans le cadre de ce programme ; de donner aux délégués parrainés un aperçu du Traité et du travail à accomplir en prévision de la réunion à venir ; de présenter le Fonds d'affectation volontaire et son processus de candidature ; de donner aux délégués parrainés la possibilité d'assister à la réunion d'information destinée aux points de contact nationaux ; pour les délégués, de rencontrer le Président de la Conférence et de s'assurer que les délégués avaient reçu leurs *indemnités journalières* complètes au début de la semaine ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prochaine réunion.

PRÉSENTATION DES DÉLÉGUÉS PARRAINÉS

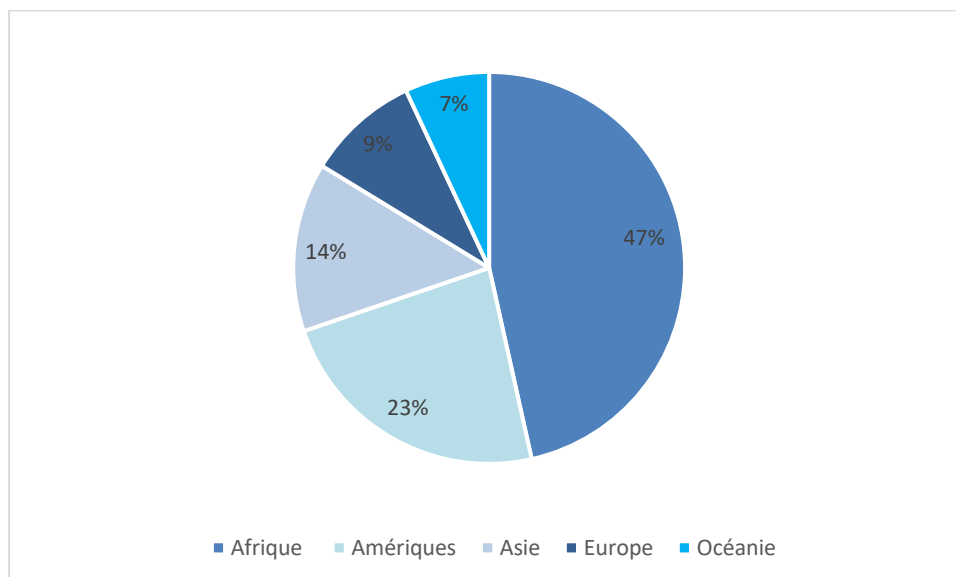
16. Les critères appliqués à la sélection des candidats au parrainage portaient sur : la prise en compte du statut OCDE-CAD, une représentation régionale équitable, des considérations relatives à l'égalité des sexes, le statut vis-à-vis du TCA, et l'expertise et le rôle du candidat, notamment le fait que l'État demandeur soit membre ou titulaire d'un quelconque comité ou organe subsidiaire. Une analyse de ces considérations est fournie ci-dessous et une comparaison du nombre de candidats dans chaque catégorie par rapport au nombre de délégués parrainés dans chaque catégorie est fournie à l'Annexe C.

Analyse OCDE/CAD

17. La plupart des États qui ont reçu un parrainage pour participer à des réunions au cours du cycle de la CEP8 figurent sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD pour 2022–2023. Quinze (15) des 43 États bénéficiaires de parrainage sont des PMA (35 %) ; huit (8) sont des pays ou territoires à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (18 %) ; quinze (15) sont des pays ou territoires à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (35 %) et les cinq (5) restants ne figurent pas sur la liste du CAD (12 %).

Synthèse régionale

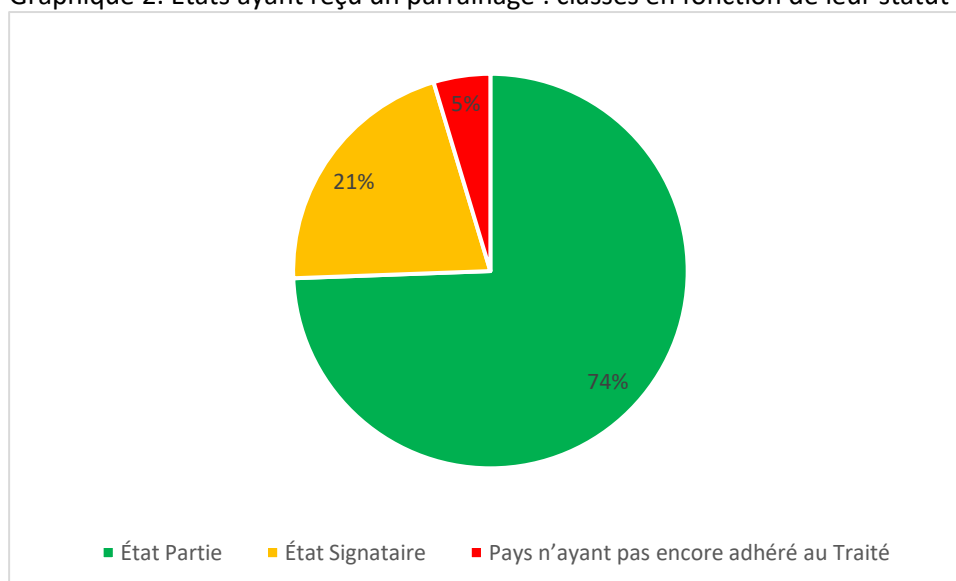
Graphique 1. États ayant reçu un parrainage : par région



18. Le Graphique 1 donne un aperçu de l'ensemble des délégués qui ont été parrainés pour participer à des réunions au cours du cycle de la CEP8, par région. **Au total, 70 délégués de 43 États¹ ont reçu un parrainage du programme de parrainage du TCA au cours du cycle de la CEP8.** Comme le montre le Graphique 1, 20 de ces États sont africains (47 %) ; dix (10) font partie de la région Amériques (23 %) ; six (6) font partie de la région Asie (14 %) ; quatre (4) sont européens (9 %) et trois (3) appartiennent à la région Océanie (7 %).

Statut vis-à-vis du TCA

Graphique 2. États ayant reçu un parrainage : classés en fonction de leur statut vis-à-vis du TCA



¹ Certains États ont été parrainés pour participer à plusieurs réunions dans le cycle de la CEP8.

19. Le Graphique 2 illustre le fait que, sur les 43 États ayant reçu un financement de parrainage pour participer à des réunions au cours du cycle de la CEP8, 32 sont des États Parties au TCA (74 %), neuf (9) sont des États Signataires (21 %) et deux (2) n'ont pas encore adhéré au Traité (5 %).

Considérations relatives à l'égalité entre les sexes

20. Parmi les 70 délégués qui ont reçu un parrainage au cours du cycle de la CEP8, 49 étaient des hommes (70 %) et 21 des femmes (30 %).

Rôle du candidat

21. Deux des délégués parrainés pour participer aux réunions de la CEP8, Mme Stela PETROVIC de Serbie et M. Rob WENSLEY d'Afrique du Sud, ont été modérateurs des sous-groupes de travail du Groupe de travail sur l'application efficace du Traité.

CONCLUSION

22. En résumé, le programme de parrainage du TCA, géré depuis septembre 2018 par le Secrétariat du TCA, a reçu un total de **1 066 554 USD** en contributions volontaires. Un total de 200 786 USD a été utilisé pour le cycle de la CEP5 et un total de 71 992 USD a été utilisé pour le cycle de la CEP6. Le Secrétariat évalue à 261 894,90² USD le montant qui servira à parrainer les 70 délégués qui participeront aux réunions du cycle de la CEP8. Le Secrétariat du TCA prévoit d'affecter les fonds restants au programme de parrainage du TCA pour le cycle de la CEP9, et consultera les donateurs qui ont alloué leurs contributions au cycle de la CEP8 en vue de reconduire ces contributions au cycle de la CEP9.

² Sous réserve d'un rapprochement financier après la CEP8

ANNEXE A. SITUATION FINANCIÈRE DU PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA — FONDS REÇUS³

Contributions au programme de parrainage du TCA			
1	Australie	USD	35 596,19
2	Canada	USD	65 000,00
3	Allemagne	USD	349 484,85
4	Irlande	USD	28 442,00
5	Pays-Bas	USD	170 455,00
6	Portugal	USD	34 928,34
7	République de Corée	USD	110 000,00
8	Suède	USD	39 145,66
9	Suisse	USD	233 502,46
Total des contributions		USD	1 066 554,50

³ Le tableau comprend les contributions apportées au programme de parrainage du TCA depuis que la CEP4 en a confié la gestion au Secrétariat du TCA (c'est-à-dire, depuis le 25 août 2018).

ANNEXE B. PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA — SITUATION FINANCIÈRE

ÉTAT INTÉrimAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU PROGRAMME DE PARRAINAGE	
RECETTES	
Contributions reçues en 2019	320 563,60 USD
Contributions reçues en 2020	459 708,57 USD
Contributions reçues en 2021	144 619,75 USD
Contributions reçues en 2022	141 662,58 USD
Autres recettes	0,00 USD
Recettes totales	1 066 554,50 USD
DÉPENSES	
Dépenses totales pour le cycle de la CEP5 (2019)	200 786,00 USD
Dépenses totales pour le cycle de la CEP6 (2020)	73 884,00 USD
Dépenses totales pour le cycle de la CEP7 (2021)	11 846,00 USD
Dépenses estimées pour le cycle de la CEP8 (2022)	261 894,90 USD ⁴
Dépenses totales	548 410,90 USD
EXCÉDENT NET (Fonds disponibles)	518 143,60 USD

⁴ À l'exclusion des frais administratifs.

ANNEXE C. PROGRAMME DE PARRAINAGE DU TCA — COMPARAISON DES CANDIDATS ET DES DÉLÉGUÉS PARRAINÉS PAR RAPPORT AUX CRITÈRES DE SÉLECTION

Réunion →		Réunions de février		Réunions d'avril		CSP8		TOTAL	
Critères de sélection ↓		Candidats	Délégués parrainés	Candidats	Délégués parrainés	Candidats	Délégués parrainés	Candidats	Délégués parrainés
Statut établi par le CAD	PMA	5	5	10	7	15	15	30	27
	Autres pays à faible revenu	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	5	5	6	5	7	5	18	15
	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure	5	5	9	6	12	11	26	22
	Ne figurant pas sur la liste du CAD	1	1	2	1	4	4	7	6
Région	Afrique	9	9	15	12	19	17	43	38
	Amériques	2	2	5	3	9	9	16	14
	Asie	3	3	5	3	4	4	12	10
	Europe	2	2	2	1	2	2	6	5
	Océanie	0	0	0	0	4	3	4	3
Statut vis-à-vis du TCA	État Partie	12	12	21	14	29	26	62	52
	État Signataire	3	3	4	3	7	7	14	13
	Pays n'ayant pas encore adhéré au Traité	1	1	2	2	2	2	5	5
Sexe	Hommes	12	12	18	13	27	24	57	49
	Femmes	4	4	9	6	11	11	24	21